

AFFAIRES BUDGETAIRES

N° 6 – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2017



La décision modificative n°1 au budget 2017 prend en compte les évolutions intervenues depuis l'adoption du Budget Supplémentaire 2017 :

- **Les évolutions de tonnages attendues en 2017** (diminution des tonnages d'ordures ménagères et hausse des tonnages d'objets encombrants, tant par rapport aux hypothèses du BS 2017 que par rapport aux réalisations 2016) et leurs conséquences sur la redevance ;
- **La forte progression des ventes de produits** (+ 4,1 M€) que ce soit pour la vapeur, l'électricité ou la valorisation-matière. Cette augmentation résulte à la fois d'une hausse des quantités vendues mais aussi d'une progression des prix, compte tenu de coefficients de révision des prix orientés à la hausse ;
- **Une diminution globale des coûts de traitement** (- 4,5 M€) résultant notamment de la baisse globale des tonnages par rapport aux hypothèses du BS 2017 et de l'optimisation des quantités traitées dans les centres du Sycotom en incinération ;
- **Une progression de l'autofinancement** (+ 10,9 M€) généré par la section de fonctionnement du Sycotom, du fait de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement et de la diminution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- **La diminution des crédits pour certaines opérations d'investissement** (- 26,4 M€) du fait d'aléas de chantier (Saint-Ouen / traitement des fumées) ou de reports de planning notamment pour des études complémentaires (reconstruction d'Ivry/Paris 13) ;
- **L'annulation de l'inscription de l'emprunt d'équilibre** (- 26,2 M€) prévu au BP 2017 et maintenu au BS 2017 ainsi que du tirage du crédit revolving initialement prévu pour l'équilibre budgétaire (- 13 M€), permettant au Sycotom pour la neuvième année consécutive de se désendetter (**baisse de l'encours de dette de – 39 % depuis 2008**).

Les évolutions de crédits sont les suivantes :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	-28,67 M€	- 39,16 M€	- 5,23 M€	+ 5,26 M€
Opérations d'ordre	- 0,03 M€	+ 10,46 M€	+ 10,46 M€	- 0,03 M€
Total Général DM n° 1 / 2017	- 28,70 M€		+ 5,23 M€	

Ainsi le nouvel équilibre budgétaire en dépenses et en recettes s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu après BS 2017	275,36 M€	275,36 M€	415,97 M€	415,97 M€
DM n° 1/2017	- 28,70 M€	- 28,70 M€	+ 5, 23 M€	+ 5,23 M€
Total 2017 (Budget prévu)	246,66 M€		421,20 M€	



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 5, 2 M€

1.1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 5, 2 M€

1.1.1 – Redevances : - 0,5 M€

Les tonnages de l'année 2017 sont en légère diminution, par rapport aux prévisions du BP 2017 et du BS 2017 (- 0,5 %) mais sont toutefois en légère progression globale par rapport aux réalisations 2016 (+ 0,5 %).

Evolution des tonnages	Réalisé 2016	Prévu au BP 2017	Prévu DM 1/2017	Evol° Prévu 2017 / BP 2017	Evol° Prévu 2017 / Réalisé 2016
Ordures Ménagères	1 891 260	1 912 216	1 877 494	-1,8%	-0,7%
Objets Encombrants	200 306	197 800	221 674	10,8%	10,7%
Collectes sélectives (périmètre Syctom)	181 110	185 832	183 912	-1,0%	1,5%
Bio-déchets	1 059	3 900	2 271	-71,7%	114,4%
TOTAL	2 273 735	2 299 748	2 285 351	-0,6%	0,5%

Les OM sont en forte baisse par rapport aux prévisions initiales (- 35 000 tonnes) ; en revanche, les OE progressent significativement par rapport aux prévisions initiales (+ 24 000 tonnes).

La diminution globale des tonnages induit une baisse des redevances d'environ - 1,1 M€. Cette baisse, conjuguée à l'écart sur la réalisation des soldes des redevances de l'année 2016 de + 0,6 M€, induit une diminution globale de ce poste d'environ - 0,5 M€.

1.1.2 – Soutiens des Eco-organismes : + 0,5 M€

Ce poste est en progression, essentiellement en raison de la hausse de 0,6 M€ des soutiens Eco-Mobilier dont la croissance s'explique par l'augmentation des tonnages d'objets encombrants soutenus.

Les versements attendus d'Eco-Emballages sont en léger retrait (- 0,1 M€), compte tenu d'une hypothèse plus prudente sur les tonnages de nouveaux plastiques soutenus à hauteur de 800 €/t par cet éco-organisme.

Les soutiens Ecofolio restent stables par rapport aux hypothèses du BP et BS 2017, soit près de 4 M€.

1.1.3 – Produits des ventes : + 4,1 M€

Les ventes de produits sont en forte augmentation par rapport aux prévisions du BS 2017 :

- hausse de la vente de vapeur : + 1,9 M€
Cette évolution est liée à la progression de l'efficacité énergétique (quantités produites rapportées au tonnage incinéré), ce qui induit une augmentation du volume de vapeur vendu, mais également à la remontée des coefficients de révision des prix de la vapeur qui contribue à la hausse du prix moyen de vente de vapeur.
- hausse de la vente d'électricité : +0,4 M€
Cette progression est liée à une réestimation à la hausse des quantités d'électricité vendues par rapport aux hypothèses du BS 2017
- hausse de la valorisation matière : + 2,8 M€



La forte progression de la valorisation matière s'explique par un effet-volume (en particulier, augmentation des tonnages d'OE valorisés) et par un effet-prix (croissance des prix de reprise sur les matériaux fibreux (issus des OE et surtout des CS) et sur les métaux acier/ferreux et aluminium/non-ferreux (issus des CS, des OE et surtout des OM incinérées/mâchefers)).

- La baisse des refacturations : - 1,0 M€. En effet, les hypothèses du budget 2017 incluaient l'accueil dans les centres du Sycotom de 6 000 tonnes de CS en provenance du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise compte tenu des travaux prévus par ce syndicat ; or, la réception de ces tonnages est reportée à 2018.

1.1.4 – Autres produits exceptionnels de gestion : + 1, 1 M€

Les démarches entamées auprès des assureurs pour l'arrêt du Groupe-Turbo Alternateur d'Ivry sur la période septembre 2014/août 2015 sont en voie d'aboutissement. Le protocole en cours d'élaboration avec les assureurs évalue la compensation à 1 M€.

1.2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 5,2 M€

1.2.1 – CHAPITRE 011 « Charges à caractère général » : - 5, 1 M€

a – Contrats d'exploitation : - 4,5 M€

Du fait de la baisse constatée des tonnages en 2017 par rapport aux hypothèses du BS 2017, les coûts de traitement sont globalement en diminution (- 4,5 M€). Toutefois, les évolutions sont différenciées suivant les modes de traitement :

Incinération :

Les dépenses connaissent globalement une diminution de - 4,5 M €, consécutive à la diminution de 35 000 tonnes des apports d'ordures ménagères entre les hypothèses du BS 2017 et les hypothèses réactualisées de la DM 1/2017.

Par ailleurs, les tonnages d'OM sont orientés prioritairement dans les centres d'incinération du Sycotom, dont le coût de traitement est plus faible que dans les centres d'incinération extérieurs. En effet, l'autorisation d'exploiter d'Isséane désormais portée à 510 000 tonnes / an permet d'optimiser les apports de flux en centres Sycotom.

Transfert :

L'évolution à la baisse de ce poste (- 1 M€) est essentiellement liée à l'ajustement des hypothèses d'utilisation des marchés de secours. En effet, la démarche, prévue lors du BS 2017, d'utiliser ces marchés pour incinérer à l'extérieur sur des sites qui n'avaient pas répondu à l'appel d'offre incinération classique, n'est plus retenue.

Traitement des Objets Encombrants (OE) :

Le coût de traitement des OE (dont les OE de chantier) progresse de 1,8 M€. Cette évolution à la hausse trouve son origine dans la progression des tonnages d'OE apportés au Sycotom (+ 24 000 tonnes environ dont + 5 000 tonnes d'OE de chantier). Notons que le coût de traitement des OE de chantier est deux fois moins cher que les OE classiques, ce qui explique que la hausse ne soit pas proportionnelle à l'augmentation des volumes.

Traitement des Collectes Sélectives (CS) :

Plusieurs facteurs expliquent la diminution du poste (-1,7 M€) relatif au traitement des CS :

- la baisse des tonnages par rapport aux prévisions du BS 2017 ;
- le décalage de la mise en exécution du marché de massification des flux valorisation fibreux à l'exercice 2018 ;



- la diminution globale des performances de valorisation. L'évolution de la performance de valorisation n'est pas uniforme dans les centres du Syctom : les sites de Romainville, Isséane et Paris 15 voient leurs performances progresser par rapport aux hypothèses du BS 2017 ; les sites d'Ivry/Paris 13, Nanterre et Sevran voient leurs performances diminuer.

Les centres d'enfouissement :

Ce poste connaît une progression de 2,2 M€. En effet, les centres d'incinération extérieurs n'ayant pas été aussi disponibles que prévu, il a été nécessaire de transférer des tonnages d'ordures ménagères en enfouissement. Par ailleurs, la hausse des coefficients de révision de ces prestations contribue à renforcer la progression des coûts.

D'autres ajustements à la baisse, demandés à hauteur de - 1,3 M€, sont liés à des régularisations sur les dépenses des exercices antérieurs des marchés d'exploitation.

c – Gardiennage : - 0,8 M€

Il convient d'ajuster ce poste en raison d'une double prise en compte des frais de gardiennage du site de Romainville. Ils sont désormais intégrés dans les frais d'exploitation du marché de Romainville.

d - Dépenses diverses : + 0,2 M€

L'ensemble des autres évolutions représente un total de 0,2 M€. Pour l'essentiel, la progression des dépenses provient des marchés de caractérisation pour la collecte et le traitement des bio-déchets, et d'ajustements compte tenu des avis d'imposition reçus pour les sites dont le Syctom est propriétaire.

1.2.2 – CHAPITRE 012 « Dépenses de personnel » : - 0,2 M€

Les réajustements de - 0,2 M€ sur le chapitre 012 sont liés à des vacances de postes qui se sont prolongées pendant plusieurs mois alors que le budget 2017 avait été bâti avec une hypothèse d'occupation sur toute l'année.

1.2.3 – CHAPITRE 014 « Atténuation de charges » : - 0,2 M€

Il convient de réajuster les crédits suite au versement des soldes des redevances 2016 aux EPT.

1.2.4 – CHAPITRE 023 « Virement vers la section d'investissement » : +10,9 M€

L'ajustement des dépenses de fonctionnement à la baisse (- 5,7 M€) et des recettes de fonctionnement à la hausse (+ 5,2 M€) engendre un accroissement du prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

1.2.5 – CHAPITRE 65 « Subventions et autres charges de gestion courante » : + 0,2 M€

Les soutiens 2017 versés aux adhérents et aux communes et notamment les reversements Eco-mobilier connaissent une croissance de + 0,3 M€ par rapport aux hypothèses du BP 2017 en raison de la hausse des tonnages d'objets encombrants traités.

Les soutiens pour accueil et pour éloignement augmentent également (respectivement + 0,2 M€ et + 0,1 M€) et prennent en compte les montants réellement calculés au profit des collectivités adhérentes.



Parallèlement, l'enveloppe des soutiens CS et bio-déchets diminue en raison de la moindre progression des tonnages par rapport aux prévisions du BS 2017 (- 0,1 M€).

Une dernière variation (- 0,3 M€) est observée sur ce chapitre qui est essentiellement liée à un réajustement des subventions allouées dans le cadre de la prévention et la sensibilisation, compte tenu des montants déjà attribués et des dossiers restant à présenter lors des deux dernières commissions de fin d'année.

1.2.6 – CHAPITRE 042 c/6811 « Dotations aux amortissements » : - 0,4 M€

Des réajustements de crédits sont à effectuer sur le compte 6811 suite à la comptabilisation des amortissements 2017.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT : - 28, 7 M€

2.1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT : - 28, 7 M€

2.1.1 – Opérations d'équipement : - 26, 4 M€

a - Opération 28 « Reconstruction et transformation du centre de traitement d'Ivry/Paris 13 » : -17 M€

La réduction des crédits alloués à cette opération à hauteur de - 17 M€ se justifie, d'une part, par le décalage des études complémentaires pour l'UVO du fait d'un besoin de réflexion supplémentaire sur l'utilisation du terrain prévu à cet effet, en concertation avec les partenaires du Syctom, et, d'autre part, par l'ajustement des dépenses au vu du planning actuel des travaux.

b – Opération 30 « Construction du centre de tri de Paris 17 » : + 0,7 M€

Les aléas de ce chantier au cours de l'année 2017 (notamment, démolition imprévue de réseaux d'égouts et de blocs béton, et découverte d'amiante) nécessitent des crédits pour faire face à ces dépenses. Néanmoins, le planning de réalisation est tenu et maîtrisé.

c – Opération 31 « Construction du centre de tri de Nanterre » : - 0,3 M€

Les crédits budgétaires prévus peuvent être diminués de – 0,3 M€ suite à des réajustements d'études, de petits travaux de génie civil, et de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (études préalables dont diagnostics techniques).

d – Opération 36 « Amélioration continue de l'usine de Saint-Ouen » : - 0,1 M€

Il est nécessaire d'ajuster à la baisse les crédits prévus suite aux décalages de petits travaux de génie civil.

e – Opération 39 « Amélioration continue du centre de tri d'Isséane » : + 0,1 M€

L'évolution des crédits attribués à cette opération est liée à des dépenses supplémentaires pour des travaux d'électricité, de mise en conformité (trappes coupe-feu) compensées par des décalages d'études de faisabilité (extension des consignes de tri) sur l'exercice 2018.

f – Opération 40 « Amélioration continue du centre de tri de Sevran » : - 0,2 M€



Il s'agit de décalages de dépenses sur des travaux de mise en conformité des machines.

g – Opération 41 « Traitement des fumées et intégration urbaine du centre de Saint-Ouen » : - 9,7 M€

Suite à des aléas sur ce chantier concernant les fondations, le planning des travaux de l'opération est décalé de quelques mois. Cette évolution du planning retarde les besoins de crédits relatifs aux approvisionnements des marchés d'équipement pour les travaux de traitement des fumées. Ces dépenses, initialement prévues sur 2017 sont décalées dans le temps.

h – Opération 42 « Amélioration continue du centre de tri de Paris 15 » : - 0,3 M€

Des baisses de crédits sont inscrites pour tenir compte des décalages de dépenses liées aux marchés connexes de l'opération d'extension des consignes de tri. L'attribution du marché de Conception-Construction-Exploitation-Maintenance pour l'extension des consignes de tri du centre de tri de Paris 15 est prévue à l'automne 2017.

i – Opération 45 « Projet de co-méthanisation SIAAP/SYCTOM » : + 0,4 M€

L'attribution du partenariat d'innovation, étant prévue fin 2017, des crédits supplémentaires ont été estimés à 0,4 M € afin d'indemniser les trois candidats non retenus suite à la première étape dudit partenariat.

2.1.2 – Hors opérations d'équipement : - 2,3 M€

a – Chapitre 16 « Gestion de la dette et remboursement plafond revolving » : - 1,3 M€

Les crédits sont réajustés à la baisse en raison du décalage sur l'exercice 2018 du tirage de revolving qui conduit à la prise en compte de la diminution du plafond de cette ligne de crédit renouvelable.

b – Chapitre 204 « Subventions d'équipement » : - 1,0 M€

Il convient de diminuer les crédits sur les subventions allouées aux communes et intercommunalités pour la construction de ressourceries et de déchetteries au vu des dossiers présentés et attendus pour les dernières commissions de l'année 2017.

Divers réajustements à la baisse à hauteur de - 0,1 M€ sont sollicités sur les sites web, le matériel informatique et les reprises de subvention.

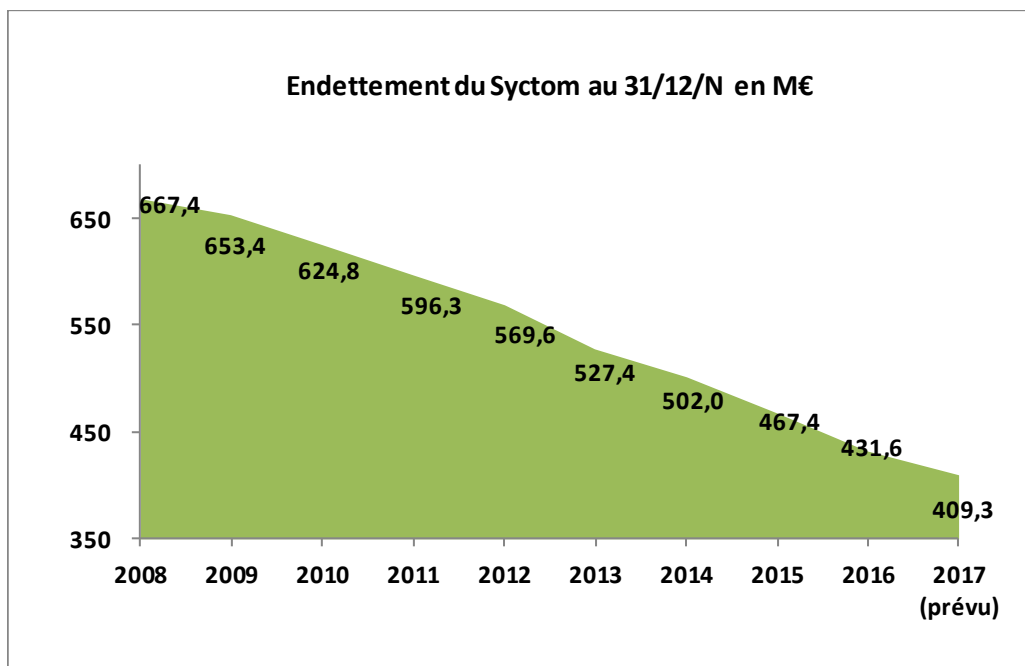
2.2 - RECETTES D'INVESTISSEMENT : - 28,7 M€

2.2.1 – Chapitre 16 « Gestion de la dette et tirage du revolving » - 39,4 M€

La diminution des crédits en dépenses d'investissement (-28,7 M€) et la progression de l'autofinancement (+ 10,9 M€) permet de ne plus inscrire les crédits prévus au BP 2017 au titre de l'emprunt d'équilibre (- 26,2 M€) ainsi que les crédits prévus au BP 2017 au titre du tirage du revolving inclus dans la dette du Syctom (- 13,1 M€).

Ainsi, pour la 9^{ième} année consécutive, le Syctom se désendette (diminution de l'encours de dette de 39 % entre 2008 et 2017).





2.2.2 – Chapitre 45 « Opérations pour comptes de tiers » : + 0,2 M€

Cette recette, réajustée à la hausse, correspond au remboursement provenant du SIAAP dans le cadre du partenariat d'innovation SIAAP/SYCTOM.

2.2.3 – Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : + 10,9 M€

Cette ligne budgétaire correspond à la contrepartie du chapitre 023 « virement vers la section d'investissement ».

2.2.4 – Chapitre 040 « Transfert de section à section (amortissements) » : - 0,4 M€

Conformément aux instructions comptables et budgétaires, il convient de prévoir la contrepartie du chapitre 042 (section de fonctionnement) afin que les comptes soient équilibrés.

Compte tenu de tous ces éléments, il est proposé au Comité syndical d'adopter la Décision Modificative n°1 du budget 2017.

